



**PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°64-2022-281

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2022

# Sommaire

**Direction Interdépartementale de la Police Aux Frontières des  
Pyrénées-Atlantiques / Direction Interdépartementale de la Police Aux  
Frontières des Pyrénées-Atlantiques - Secrétariat de Direction**

64-2022-10-27-00011 - SCopieur Di22110709570 (2 pages)

Page 3

Direction Interdépartementale de la Police Aux  
Frontières des Pyrénées-Atlantiques

64-2022-10-27-00011

SCopieur Di22110709570

*Direction centrale de la police aux frontières  
Direction zonale de la police aux frontières Sud-Ouest  
Direction interdépartementale de la police aux frontières – Hendaye*

*Hendaye, le 27 octobre 2022*

**Arrêté n° 2022-06**

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**

**Arrêté pris au nom du Préfet des Pyrénées Atlantiques, portant subdélégation de signature de Monsieur le Directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 5 octobre 2022 nommant M. Julien CHARLES, Préfet des Pyrénées-Atlantiques;
- VU** l'arrêté DRCPN/ARH/CR n°450 du 16 mars 2022 du Ministère de l'Intérieur, nommant M. Bertrand BUISSON, en qualité de directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°64-2022-10-24-00021 du 24 octobre 2022 donnant délégation de signature au directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye ;
- VU** l'arrêté n°64-2022-09-28-00002 en date du 28 septembre 2022 pris au nom du Secrétaire général de l'administration de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques, donnant délégation de signature de Monsieur le Directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye.

**CONSIDÉRANT** la nomination de Monsieur Julien CHARLES, Préfet des Pyrénées-atlantiques,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient d'abroger l'arrêté n°64-2022-09-28-00002, en date du 28 septembre 2022.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** L'arrêté n° 64-2022-09-28-00002 est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté.

**Article 2<sup>nd</sup>** En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°64-2022-10-24-00021 du 24 octobre 2022 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement du directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Valérie BINET, commandant divisionnaire fonctionnel, directrice interdépartementale adjointe
- Madame Chrystel JAMES, commandant de police, chef du SPAFA de Biarritz,
- Monsieur Denis GOMEZ, commandant de police, chef du SPAFT d'Hendaye,
- Monsieur Gérald ARAGNOUET, commandant de police, chef d'état-major d'Hendaye,
- Madame Rachel JAKUBOWSKI, commandant de police, chef du CRA d'Hendaye,
- Monsieur Fabien FERRANDIS, commandant de police, officier coordinateur de la LIC,
- Monsieur Benoît CASSIERE, capitaine de police, chef de la BMRA d'Hendaye,
- Monsieur Alain URBANIAK, capitaine de police, adjoint au chef du SPAFT d'Hendaye,
- Madame Françoise SOUMDEDOUYE, capitaine de police, chef de l'UJ de Pau,

À l'effet de signer :

- les laissez-passer établis sur instructions du bureau des étrangers, en application de l'article 19 du règlement (CE) n°343/2003 du conseil du 18 février 2003 ;
- les décisions, dans le cadre de la remise d'étrangers en situation irrégulière aux autorités espagnoles au titre des articles L 621-1, L 621-2, L 722-4 et L 722-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- les saisines des consulats étrangers pour audition des ressortissants étrangers en situation irrégulière.

**Article 3<sup>o</sup>** Le directeur interdépartemental de la police aux frontières à Hendaye est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Hendaye, le 27 octobre 2022

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur interdépartemental de la police aux frontières  
à Hendaye

Bertrand BUISSON

